

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Angers Loire Métropole • Blois •

ETABLISSEMENT  
 PUBLIC  
LOIRE

Bourges • CARENE • Châteauroux • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Limoges • Loire Layon Aubance • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinois et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Touraine-Est Vallées • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

# 8<sup>ème</sup> conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE

portés par l'Établissement &  
de ses délégués dans les CLE



Orléans, 31 octobre 2018

# Ordre du jour

- I. Introduction par le Président de l'Etablissement
- II. Point d'information sur les délibérations de l'EP Loire intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE
- III. Présentation d'actions menées en mutualisation et en synergie SAGE/contrats territorialisés
- IV. Présentation et échanges sur les modalités et les perspectives financières pour la mise en œuvre des SAGE
- V. Questions diverses



# I. Introduction par le Président de l'Établissement



## II. Point d'information sur les délibérations de l'EP Loire intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE

# Institutionnel

## Temps d'échange sur les perspectives d'évolutions statutaires de l'Etablissement en lien avec les nouvelles dispositions législatives

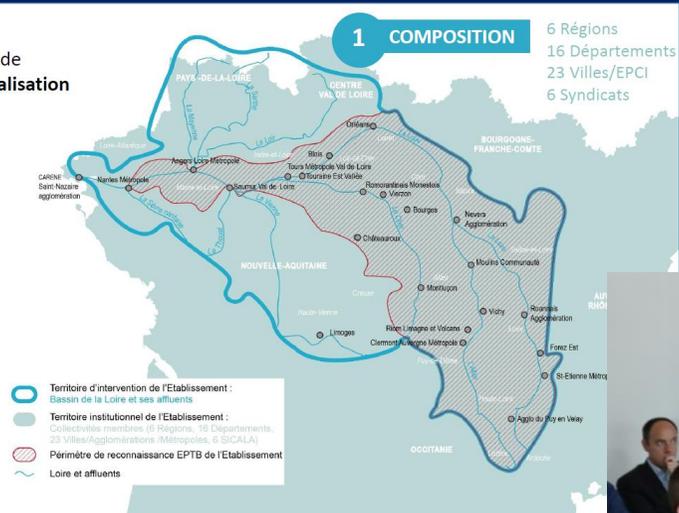
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

OUTIL DES COLLECTIVITÉS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

- Triple logique de **solidarité de bassin**, de **subsidiarité entre acteurs** et de **mutualisation au bénéfice des collectivités**
- Concentration sur les seules missions confiées, avec une limitation à **4 domaines d'intervention**



[www.eptb-loire.fr/enbref](http://www.eptb-loire.fr/enbref)



# Institutionnel

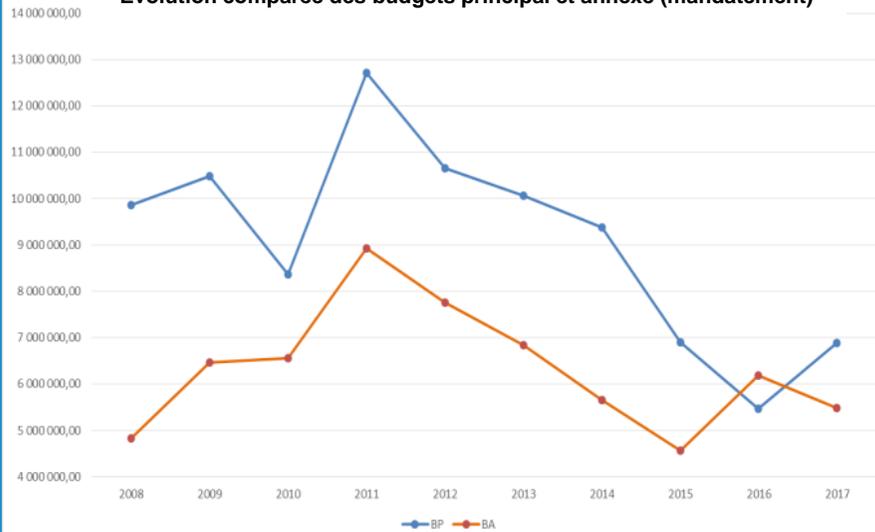
## Adhésion à l'Etablissement de 6 nouveaux EPCI à fiscalité propre



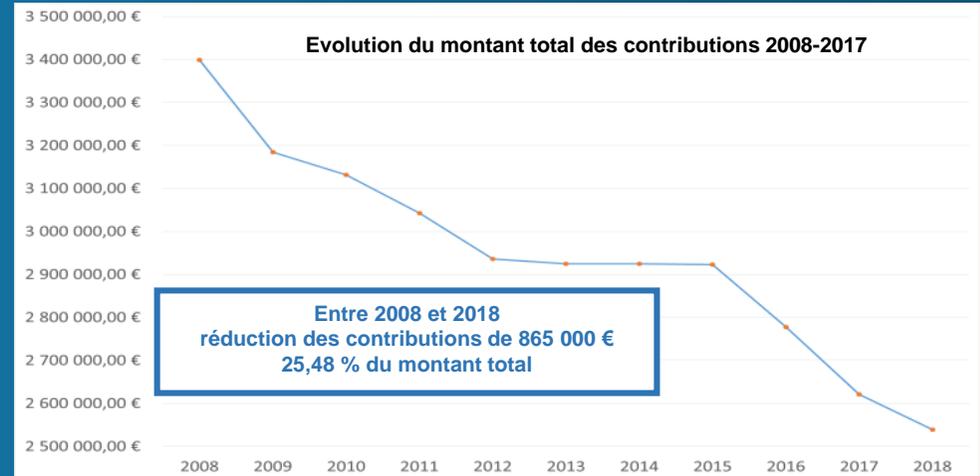
# Financier



Evolution comparée des budgets principal et annexe (mandatement)



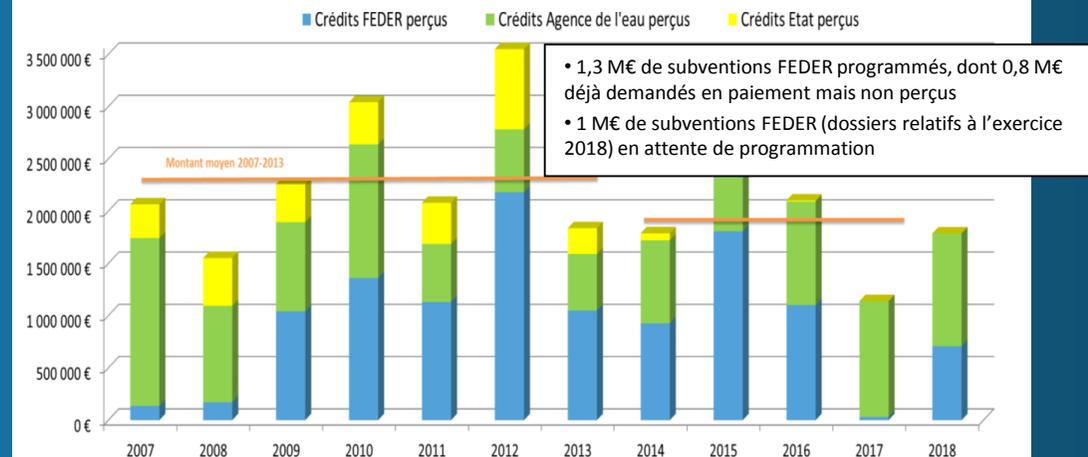
Evolution du montant total des contributions 2008-2017



Evolution des recettes (CA 2008-2017)



Evolution des subventions encaissées



# Financier

## Programmation 10 SAGE 2018 = 1,715 M€

## Volume d'engagement du Service AGE 2011-2017



### Programme d'actions SAGE Haut Allier 2018

Délibération n°17-112-CS

Date de la convocation : 27 octobre 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Am (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le règlement budgétaire et financier,
- vu le budget,

décide

#### Article un

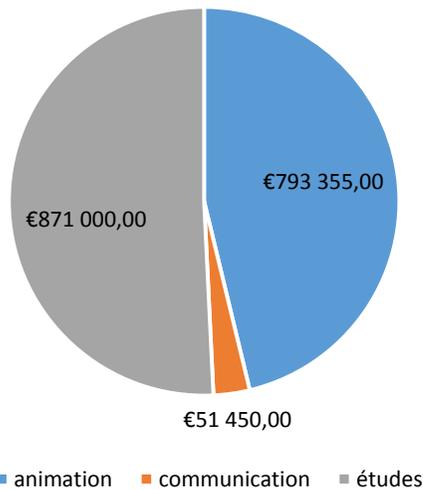
De prendre en considération le programme d Haut Allier, dont l'Etablissement assure le pc des marchés correspondants, dans la limite de

#### Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maxim de la façon suivante :  
- Animation = 122 044 € correspondant ;  
fonctionnement ;  
- Communication = 5 650 € ;  
- Etudes : 89 000 € pour l'étude HMUC (64 0 d'eau souterraine du Devès (25 000 €). A not cadre du SAGE Loire amont sur cette étude m

#### Article trois

D'autoriser le Président à solliciter les collect de l'Eau et l'Europe le cas échéant.



2500 000 €

2000 000 €

1500 000 €

1000 000 €

500 000 €

- €

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

■ animation ■ communication ■ études



# Opérationnel

## Actions en faveur de la restauration de la continuité écologique

Poursuite du suivi de la lamproie marine sur l'axe Cher aval



**ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE**

Angers Loire métropole • BSB • Bourges • CAE44 • Châteaurenault • Coteaux du Loir • Loire Atlantique • Loire de Saumur • Maine-et-Loire • Mayenne • Nièvre • Orléans Loire Vallée • Pays de la Loire • Saumur Loire Développement • SICA A • SICA B • SICA C • SICA D • SICA E • SICA F • SICA G • SICA H • SICA I • SICA J • SICA K • SICA L • SICA M • SICA N • SICA O • SICA P • SICA Q • SICA R • SICA S • SICA T • SICA U • SICA V • SICA W • SICA X • SICA Y • SICA Z

**L'ACTEUR DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**

**2 DÉCENNIES D'ACTION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS**

La notion de continuité écologique telle qu'on l'entend aujourd'hui se définit comme la libre circulation de organismes aquatiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Pour contribuer à la reconnaissance de la qualité des milieux aquatiques et préserver les populations de poissons grands migrateurs, l'Établissement public Loire mène, depuis plus de 20 ans, différentes actions sur tout le bassin.

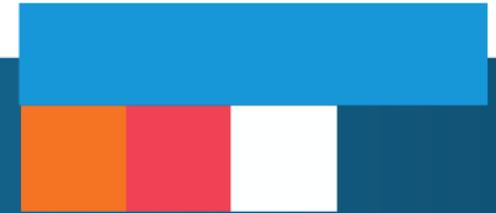
- mise en place et animation de démarches sur des axes fluviaux et ouvrages à fort enjeux
- réhabilitation de tronçons sur les ouvrages propriété de l'établissement
- appui technique dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des contrats territoriaux (CT)
- assistance à maîtrise d'ouvrage en phase travaux
- partenariat financier

1. Allier-Chapoussais  
2. Aon  
3. Loir, Sarthe et Mayenne aval  
4. Cher aval  
5. Cher à Montluçon

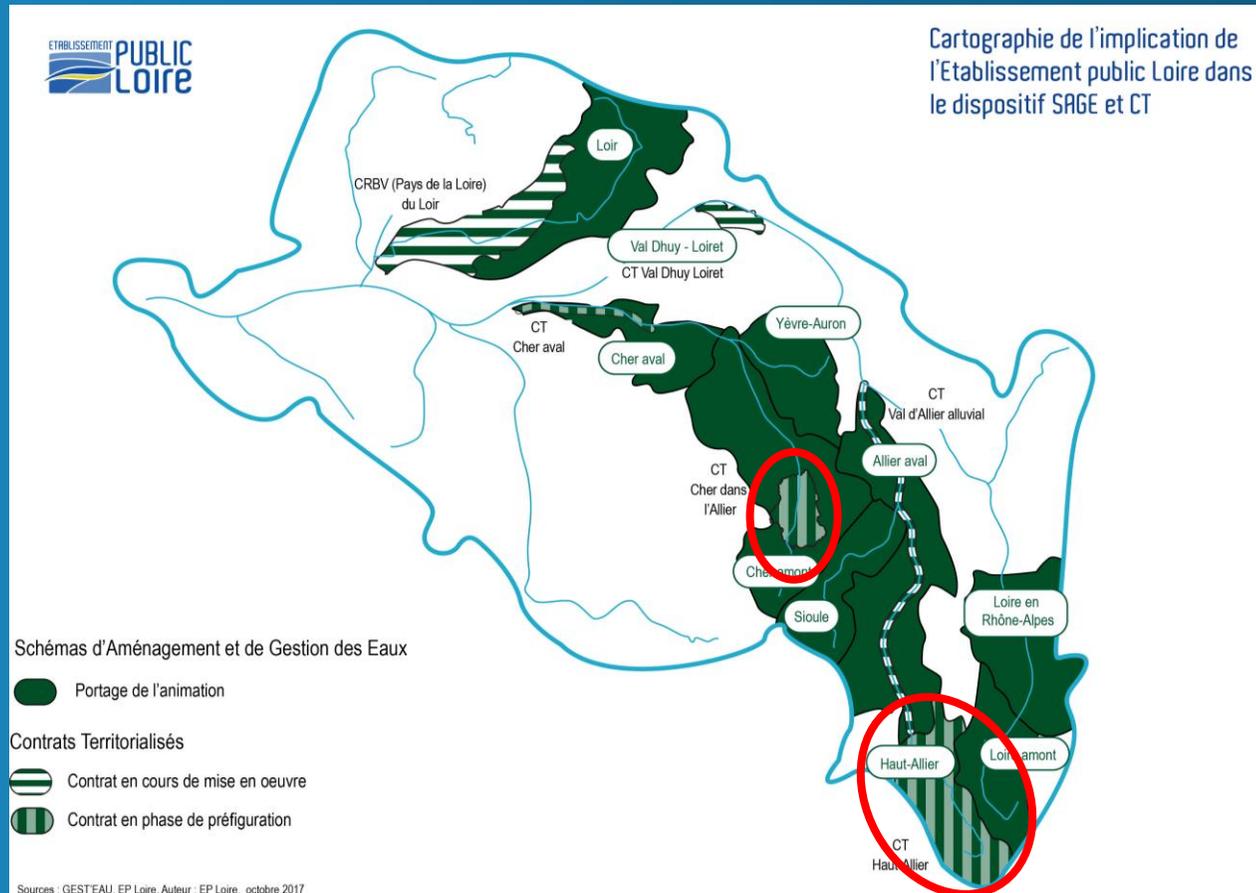
● actions prioritaires  
● actions en phase de travaux  
● actions réalisées  
● actions à venir

Source: M2/Chapoussais/2016 - AFD/EP Loire - octobre 2017/Loire aval 2017

# Opérationnel



## Poursuite du portage de la préfiguration de 2 contrats territorialisés



# Opérationnel

## Recueil de données à l'échelle des 10 périmètres de SAGE

 Recueil de données en vue de l'alimentation des indicateurs communs aux tableaux de bord des 10 SAGE portés par l'Etablissement public Loire 



Recueil de données en vue de  
l'alimentation des indicateurs communs  
aux tableaux de bord des 10 SAGE portés  
par l'Etablissement public Loire

  Connaissance  
partagée  
de la ressource  
en eau



Rapport final  
04 juin 2018

Structure porteuse  
ETABLISSEMENT  
PUBLIC  
Loire **Etablissement public Loire**

Ici un petit texte explicatif

Saisir un nom de commune :

Sélectionner dans la liste :

**Informations générales (Pas de retour attendu)**

**Contexte administratif**

Code INSEE :  
EPCI à fiscalité propre :

**Contexte hydrographique**

Cours d'eau :  
Périmètre(s) de SAGE :

**Eléments à vérifier et à corriger**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Schéma directeur d'assainissement collectif**

Existence d'un schéma directeur d'assainissement collectif :  Oui  Non

Echelon :  Intercommunal  Communal

Date de réalisation du diagnostic :

Schéma directeur d'assainissement - date de décision :

Zonage d'assainissement collectif / non collectif - date de décision :

Schéma directeur des eaux pluviales- date de décision :

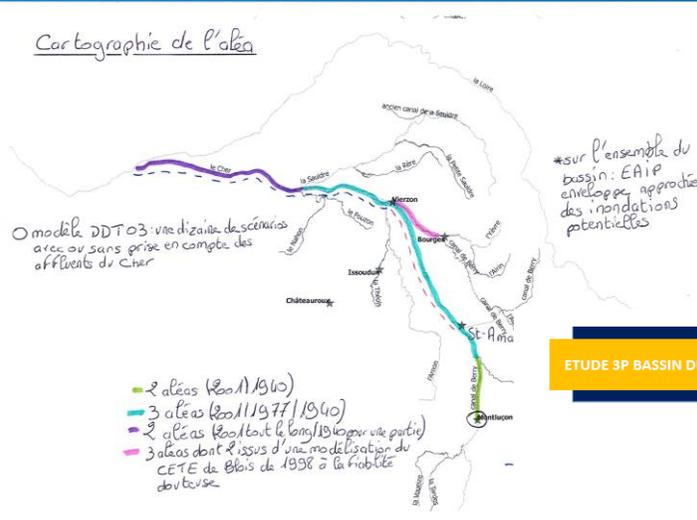
Zonage eaux pluviales- date de décision :

**Station.s de traitement des eaux usées**

# Opérationnel

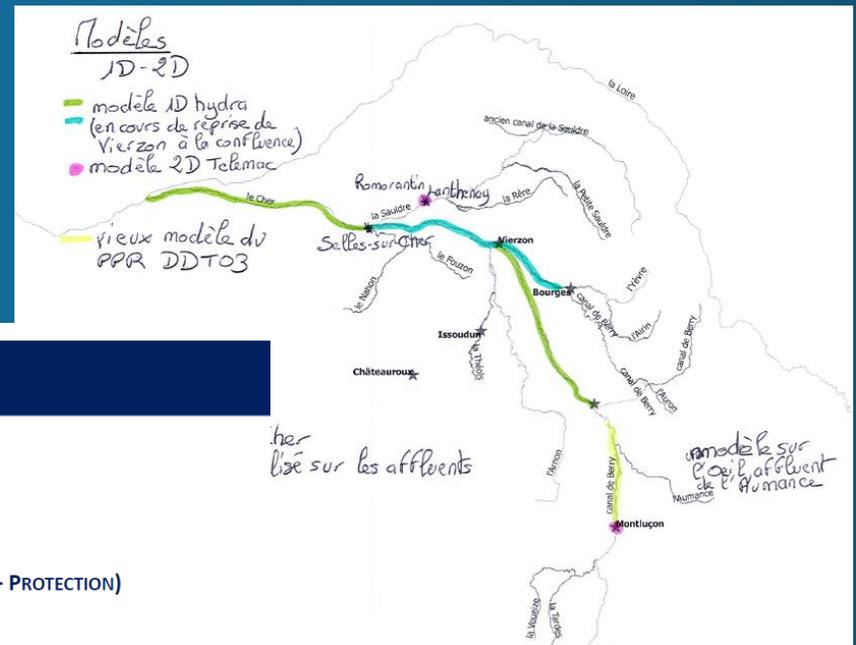
## Piste de travail collaboratif : étude « 3P » sur le bassin du Cher

### Cartographie de l'alea



ETUDE 3P BASSIN DU CHER

### Modèles



ETUDE « 3P » (PRÉVISION – PRÉVENTION – PROTECTION)  
DANS LE BASSIN VERSANT DU CHER

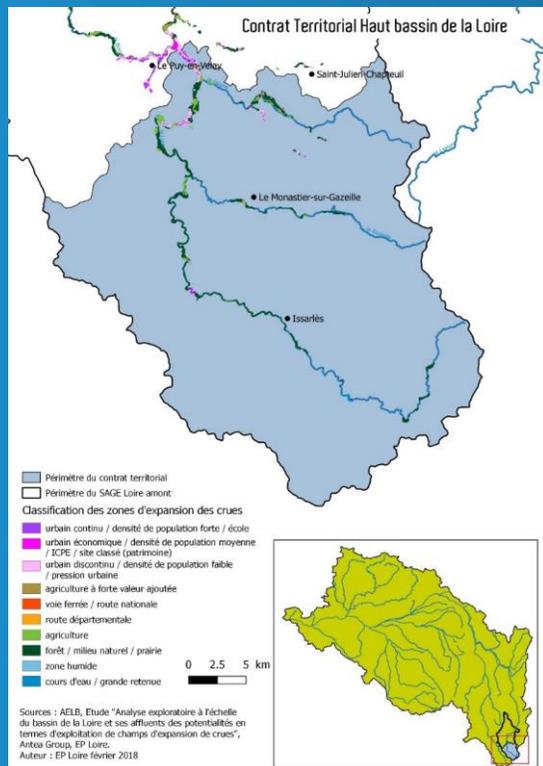
RÉUNION TECHNIQUE



# Opérationnel

## Avis sur dossier de DIG du CT Haut-BV de la Loire

## Motion du comité de bassin du 26/04/18



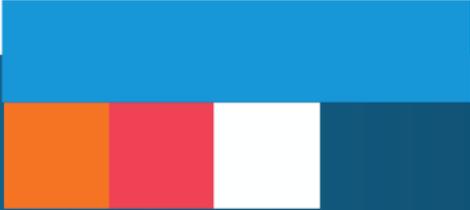
Orléans, le 26 avril 2018

### MOTION

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril

#### > Considérant

- a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
  - b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contre-taux
  - c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
  - d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
  - e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
  - f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
  - g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11<sup>e</sup> programme (292 millions d'euros d'aide par an)
  - h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
  - i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
  - j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB
- > Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
- > Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention

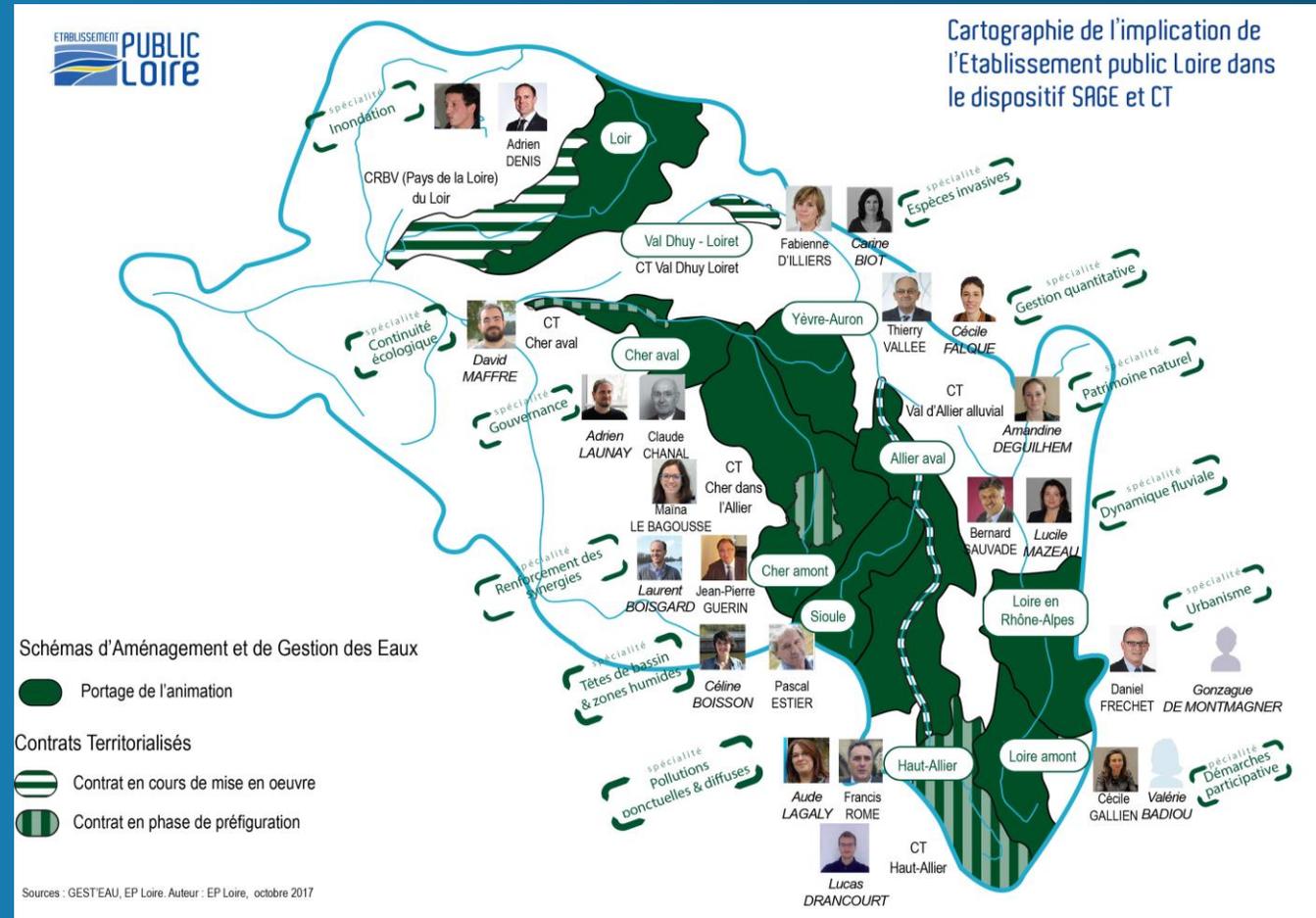


### III. Présentation d'actions menées en mutualisation et en synergie SAGE /contrats territorialisés

# Cartographie globale des SAGE et CT

## Chiffres clés :

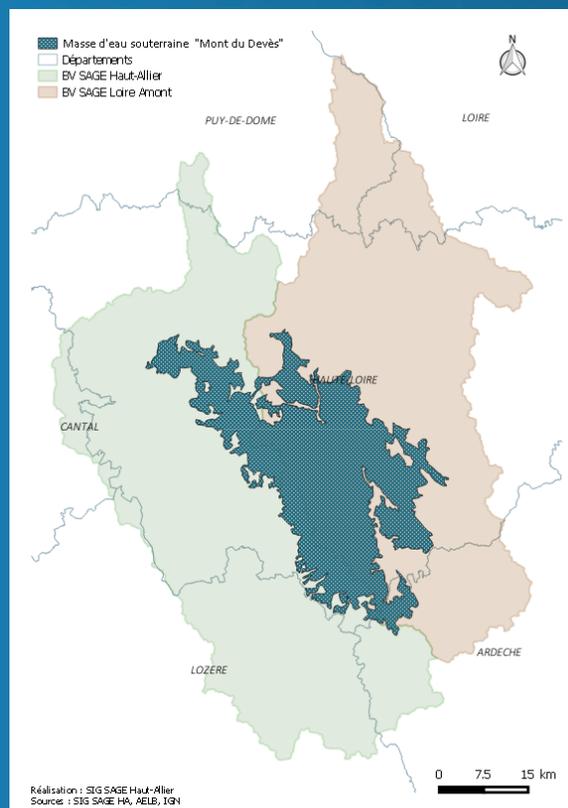
- 10 SAGE en 2018 (1/3 des procédures du bassin de la Loire - environ 2/3 sur les commissions Allier-Loire amont et Loire moyenne).
- 37 190 km<sup>2</sup> (31,5 % du bassin de la Loire - 13,7 % du territoire national couvert par 1 SAGE).
- Superficie moyenne : 3 718 km<sup>2</sup> (+ du double de celle au niveau national = 1 830 km<sup>2</sup>).



## Réflexion et outil de sensibilisation (film) sur la NAEP partagée du Devès



De l'eau sur le plateau du Devès,  
ça ne coule pas de source !

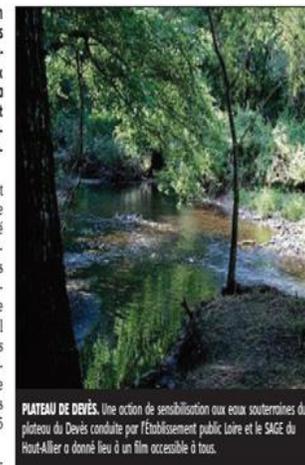


### ENVIRONNEMENT ■ Un film pour présenter des ressources vulnérables qu'il faut connaître et protéger

## Des eaux souterraines qui ne coulent pas de source

L'Établissement public Loire, en tant que structure porteuse des procédures du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versant de la Loire et de l'Allier amont, vient de réaliser un film de sensibilisation sur l'eau souterraine présente sous le plateau du Devès.

Ce massif de 70 km de long et 15 km de large est le résultat de plusieurs épisodes d'activité volcanique, comme en témoigne la superposition de coulées basaltiques pouvant aller jusqu'à 80 m d'épaisseur. L'eau de pluie qui s'infiltré dans le sol circule au sein de ces coulées basaltiques avant de réapparaître en surface au niveau de sources, après une période plus ou moins longue (jusqu'à 35 ans). Ces sources sont utilisées prin-



**PLATEAU DE DEVÈS.** Une action de sensibilisation aux eaux souterraines du plateau du Devès conduite par l'Établissement public Loire et le SAGE du Haut-Allier a donné lieu à un film accessible à tous.

cipalement pour l'alimentation en eau potable : près de 190 captages présents desservent en eau près de 100.000 habitants sur 120 communes.

**Informez et sensibilisez**  
Le territoire est en grande partie occupé par l'activité agricole. Le sud et les parties sommitales du plateau sont boisés. Les zones urbanisées sont parfois accompagnées de zones industrielles (notamment l'agglomération du Puy-en-Velay).

Inévitablement, les usages en surface ont des effets sur la qualité de l'eau, ce qui rend la ressource souterraine vulnérable. Quelques captages présentent des concentrations élevées en nitrates, chlorures.

Une meilleure connaissance des structures géologiques, du

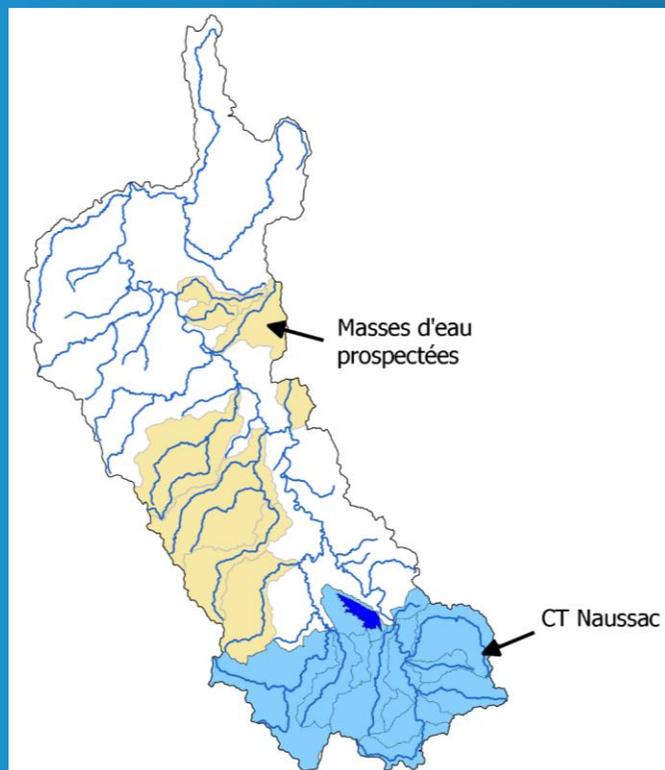
fonctionnement hydrogéologique du plateau du Devès et une évaluation globale de la qualité de l'eau souterraine et de la quantité disponible semblent aujourd'hui indispensables.

Informez et sensibilisez sont les objectifs du film de 10 minutes réalisé avec des partenaires locaux (Chambre d'agriculture, Direction départementale des territoires, hydrogéologue, syndicats des eaux). Il présente le contexte et la localisation géographique, les utilisations actuelles de l'eau souterraine du Devès et montre en quoi elle peut être vulnérable. ■

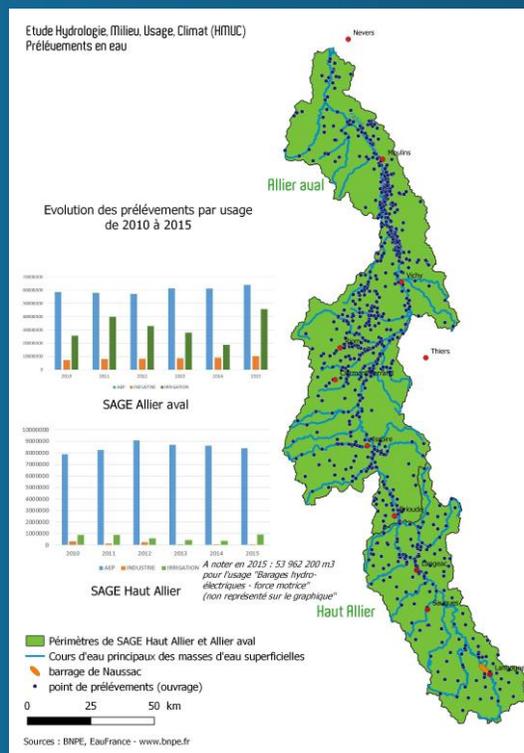
**Contact.** Le film est téléchargeable via les liens suivants : <https://doi.org/10.4747>, Contact au SAGE Haut-Allier (François Rome, président et Avide Logoly, animatrice), tél. 06.33.47.62.0, courriel : [ouf@logoly.com](mailto:ouf@logoly.com).



## Réalisation des diagnostics de terrain dans le cadre de la préfiguration du CT (120 km de cours d'eau)



## Etude « Hydrologie, Usage, Milieu et Climat » contribuant à la réflexion d'ensemble souhaitée par le Préfet de Bassin







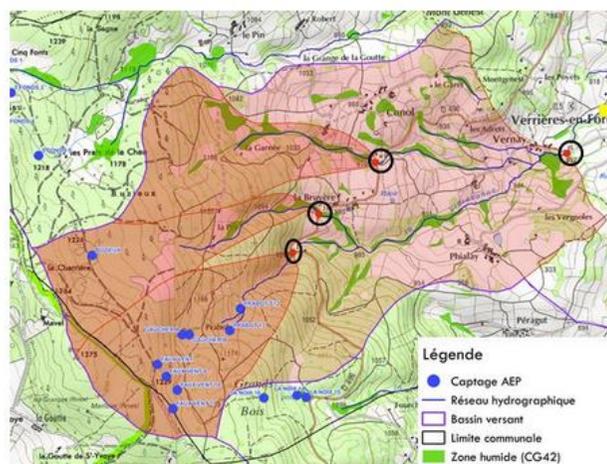
## Actions « Fleuve Loire »



En 120 ans, 2 m d'incision du lit sont apparus, laissant désormais les marnes du substrat apparentes sur plusieurs secteurs (17 km cumulés).

## Actions « Adaptation au changement climatique »

**Lancement de l'étude d'impact des captages de sources sur l'hydrologie des cours d'eau**



## Appui renforcé auprès de la Chambre d'agriculture pour l'élaboration du CTGQQ du Cher



Contrat territorial de  
gestion quantitative et  
qualitative de l'eau  
du Cher

Concertation sur  
l'état des lieux v.0

4 septembre 2018





## Panel d'interventions complémentaires au profit de la restauration de la continuité écologique

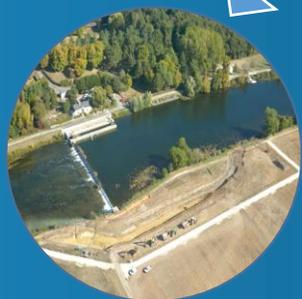
Gestion  
(objectifs / règles)



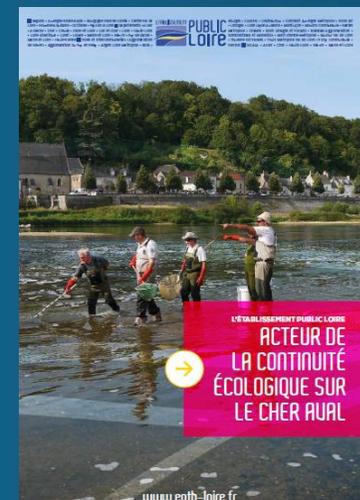
Aménagement  
(conception des projets)

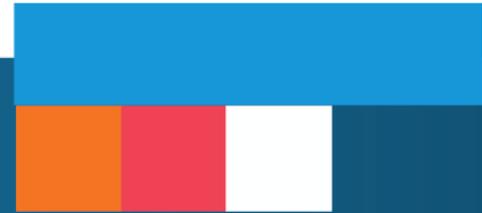


Vision  
globale



Evaluation  
(suivi migrateurs)

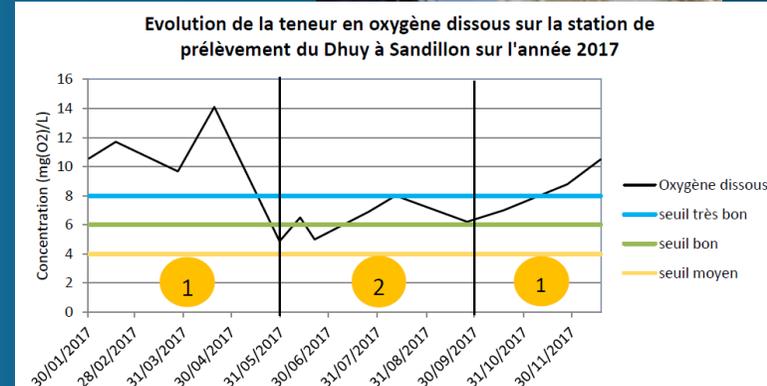
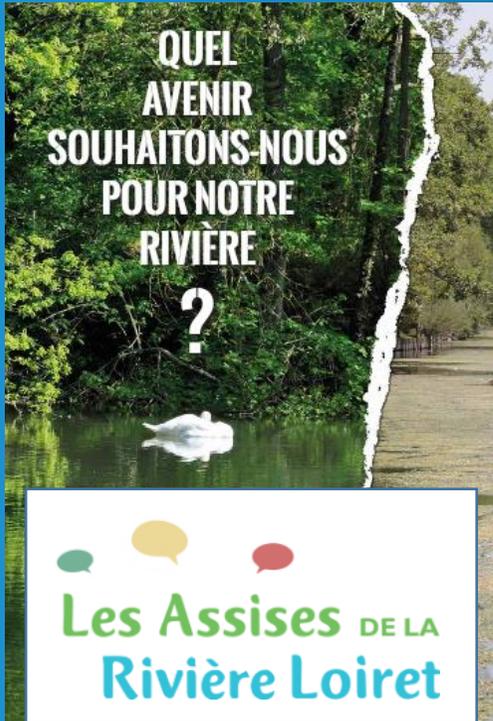


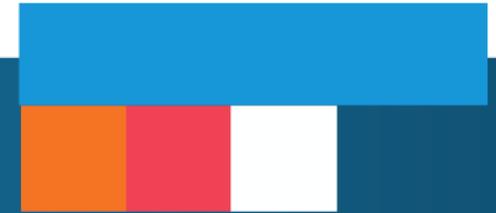


## Développement de nouvelles synergies opérationnelles

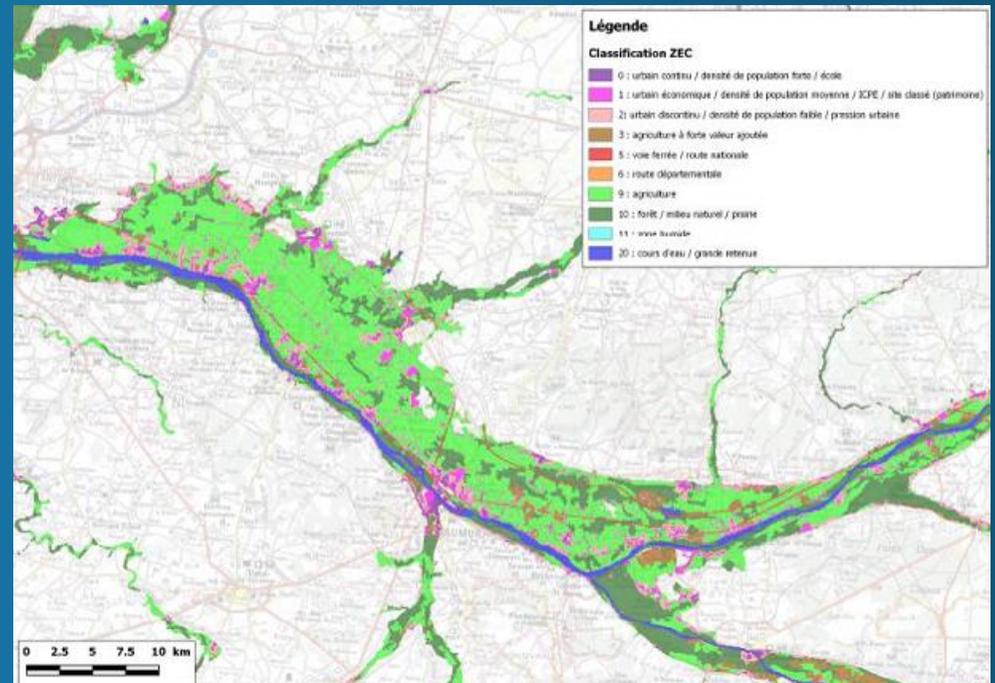
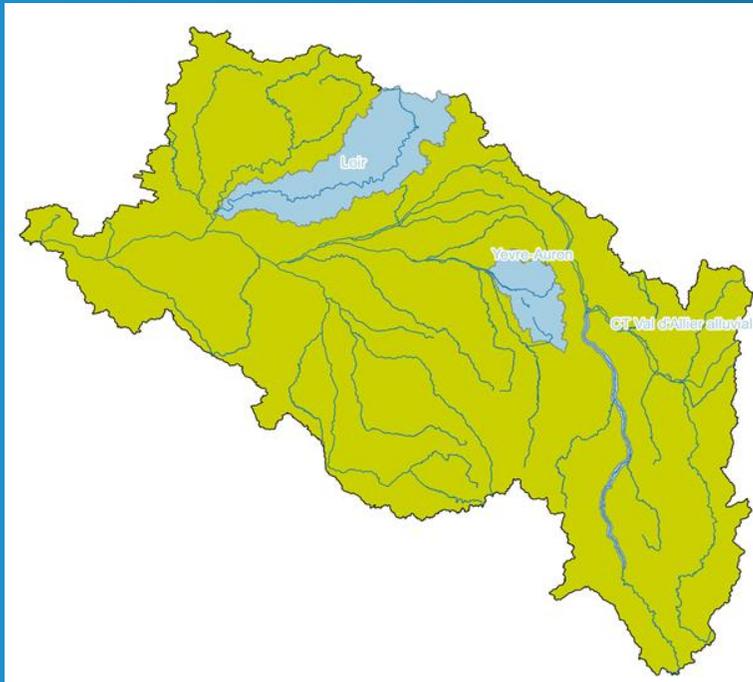
Mission Val de Loire et Ecole d'architecture Paris - la Villette

Association et syndicat du bassin du Loiret

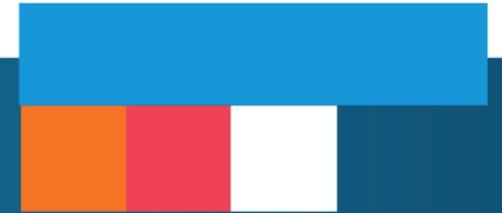




## Exploitation des potentialités en termes de ZEC - déclinaison opérationnelle groupée sur les territoires des SAGE Loir, Yèvre-Auron et du CT Val d'Allier alluvial



# Les 9 autres SAGE



SAGE en cours de **révision** : Layon-Aubance, Estuaire de la Loire

SAGE en phase de **mise en œuvre** : Nappe de Beauce, Dore, Authion, Evre-Thau-Saint Denis

SAGE en cours d'**élaboration** : Lignon du Velay, Alagnon et Sauldre

*Rappel : procédure stoppée pour le SAGE Arroux-Bourbince*



## Valorisation des données qualité de l'eau (OSUR - AELB)

### Evaluation de l'état écologique

Classes d'état pour les paramètres hydrobiologiques, physico-chimiques et les polluants spécifiques (2008-2018)



Les Siolet jusqu'à Fades période évaluée : 2011-2012-2013

Etat biologique	Ibd	
	Ibg	
	Ibga	
	Ibmr	
	Ipr	
Etat Physico Chimique :	bilan O2	Oxygène dissous
		Taux de saturation en Oxygène
		Demande biologique en Oxygène
		COD
	Nutriments	PO4 3-
		Phosphore total
		NH4+
		NO2-
		NO3-
	Température	
Acidification	pH min	
	pH max	
Polluants spécifiques :	Polluants non synthétiques	
	Polluants synthétiques	



## Valorisation des données qualité de l'eau (OSUR - AELB)

✓
QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU
SAGE Sioule

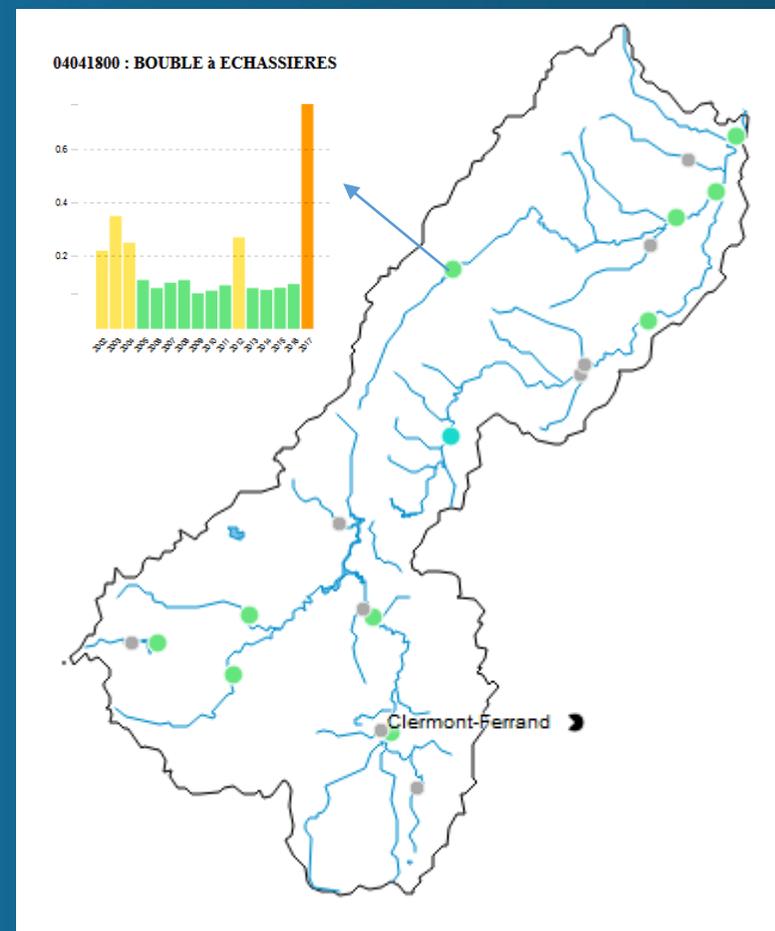
Suivi physico-chimique des cours d'eau
i

**1. Choix du paramètre**

<p>Nutriments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Nitrates (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>)</li> <li><input type="radio"/> Nitrites (NO<sub>2</sub><sup>-</sup>)</li> <li><input type="radio"/> Ammonium(NH<sub>4</sub><sup>+</sup>)</li> <li><input type="radio"/> Orthophosphates (PO<sub>4</sub><sup>3-</sup>)</li> <li><input checked="" type="radio"/> Phosphore total (PTot)</li> </ul>	<p>Bilan O<sub>2</sub> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Oxygène dissous (O<sub>2</sub>)</li> <li><input type="radio"/> Taux de saturation en Oxygène dissous (%)</li> <li><input type="radio"/> Demande biologique en Oxygène (DBO5)</li> <li><input type="radio"/> Carbone Organique Dissous (COD)</li> </ul>
<p>Température</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Température de l'eau</li> </ul>	<p>Acidification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> pH</li> </ul>

**2. Choix de l'année ( 2008 - 2018)**

2016





## Valorisation des données qualité de l'eau (OSUR - AELB)



Suivi hydro-biologique des eaux de surface

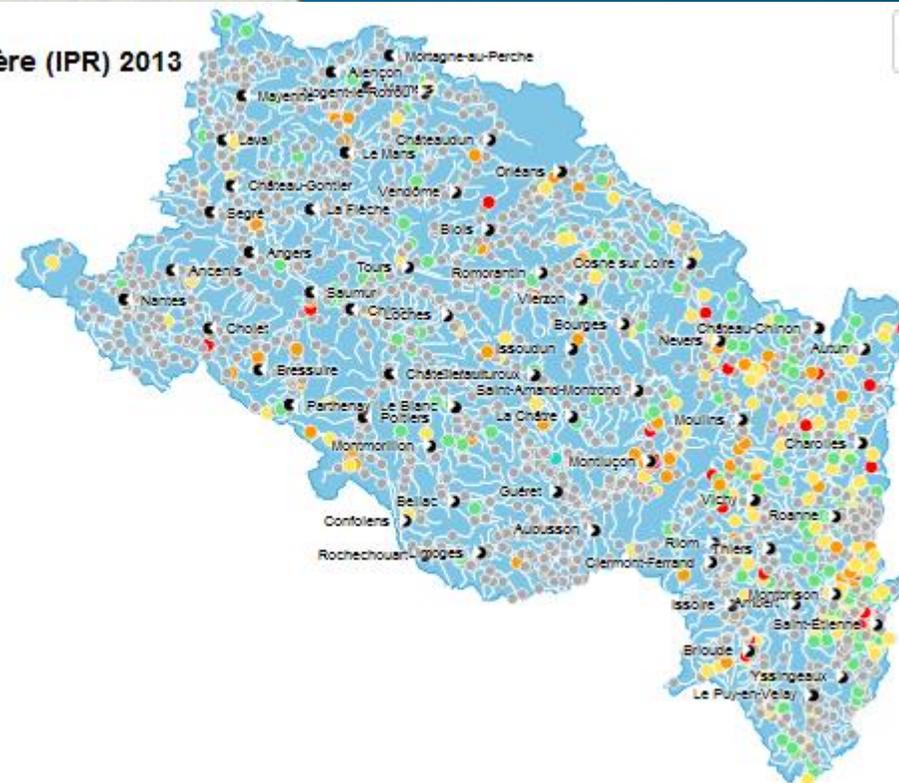
1. Choix du paramètre :

- Macro-Invertébrés (IBGN, MPCE, IBGA, MGCE)
- Diatomées (IBD 2007)
- Macrophytique (IBMR)
- Poissons (IPR)

2. Choix de l'année (2013-2018):

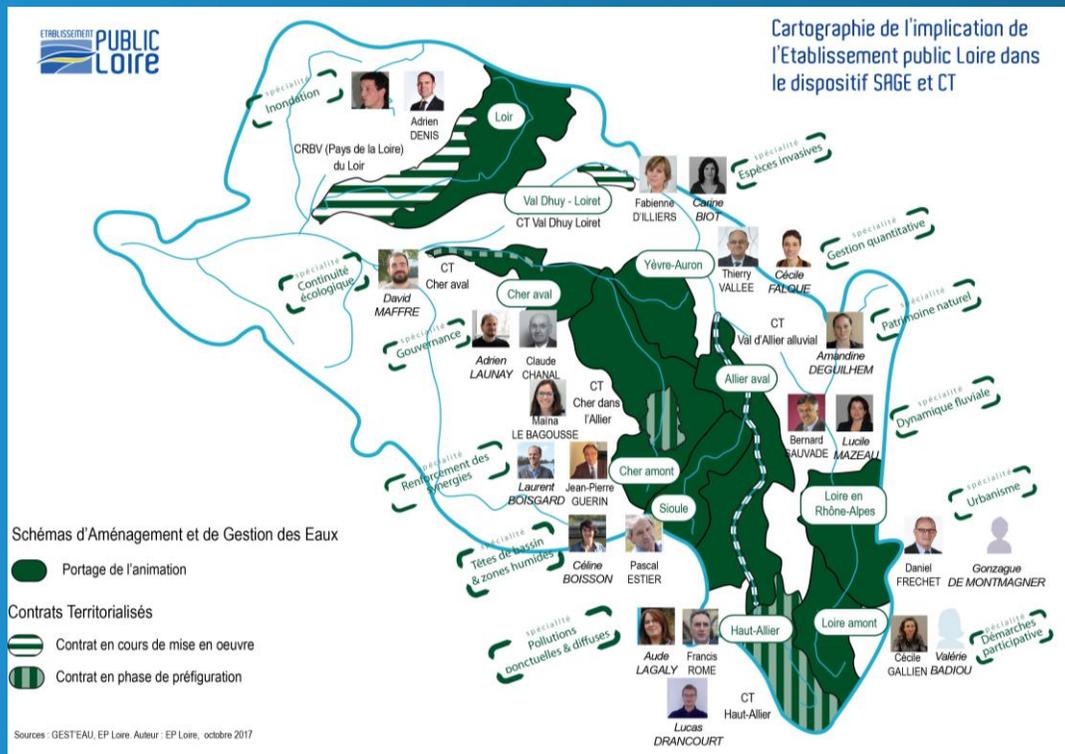
2013

Indice Poisson Rivière (IPR) 2013



- - - - > Autre utilisation possible

# Poursuite de la montée en compétence des animateurs



23 jours de formations en 2018 + participation à des colloques / séminaires

## FORMATIONS SUIVIES

Les règles relatives à la gestion du domaine public fluvial

Conception des dispositifs de franchissement piscicole

Prévenir et réguler les conflits

Formation sur les pratiques agricoles

L'évaluation de son potentiel managérial

Caractérisation des zones humides sur la base de critères botaniques et pédologiques

Gestes et Postures en Concertation et Dialogue territorial dans le domaine de l'Eau

Fondamentaux en agronomie : bases pour la gestion des espaces cultivés

## Séminaire national SAGE - septembre 2018



24 & 25 SEPTEMBRE 2018 / CENTRE DE CONFÉRENCES D'ORLÉANS (45)

[Accueil](#) [Programme & présentations](#) [Ressources complémentaires](#) [Infos pratiques](#)

### OBJECTIF DU SEMINAIRE

Les impacts du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau sont aujourd'hui indéniables. Les scénarios climatiques indiquent en effet un changement notable des régimes hydrologiques actuels : les événements extrêmes, que ce soient les inondations ou les sécheresses, seront vraisemblablement plus intenses et plus fréquents dans les années à venir.

C'est en cela que le changement climatique doit être pris en compte dans les outils de planification de la ressource en eau, que sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou encore les **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**.

Les SAGE, dont le **périmètre d'action est le bassin versant**, permettent d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux dans une **approche systémique**. De tels outils ont donc vocation à oeuvrer en faveur de la résilience des territoires au changement climatique.

C'est dans ce contexte que la **prise en compte du changement climatique** dans les SAGE a été choisie comme fil conducteur du séminaire national SAGE 2018.

### ORGANISATION

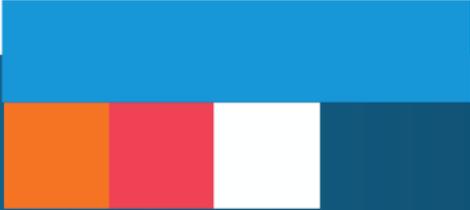
Ce séminaire SAGE, organisé conjointement par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), l'agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office International de l'Eau (OIEau) et en collaboration avec le groupe technique national SAGE, a été organisé **les 24 et 25 septembre 2018** à Orléans (45).

### À QUI S'ADRESSE CE SEMINAIRE ?

Le public visé pour cette session 2018 rassemblait **à la fois les animateurs de SAGE et les présidents de commissions locales de l'eau (CLE)**.



4 présentations en ateliers et tables rondes



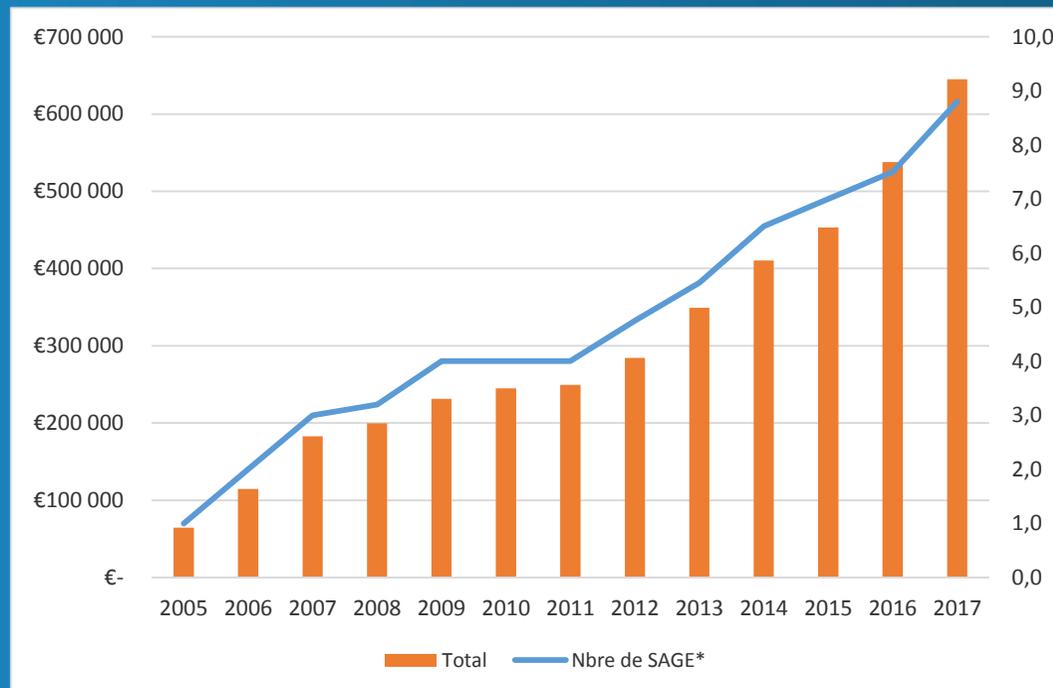
## IV. Présentation et échanges sur les modalités et les perspectives financières pour la mise en œuvre des SAGE

# Rappels des modalités financières en vigueur



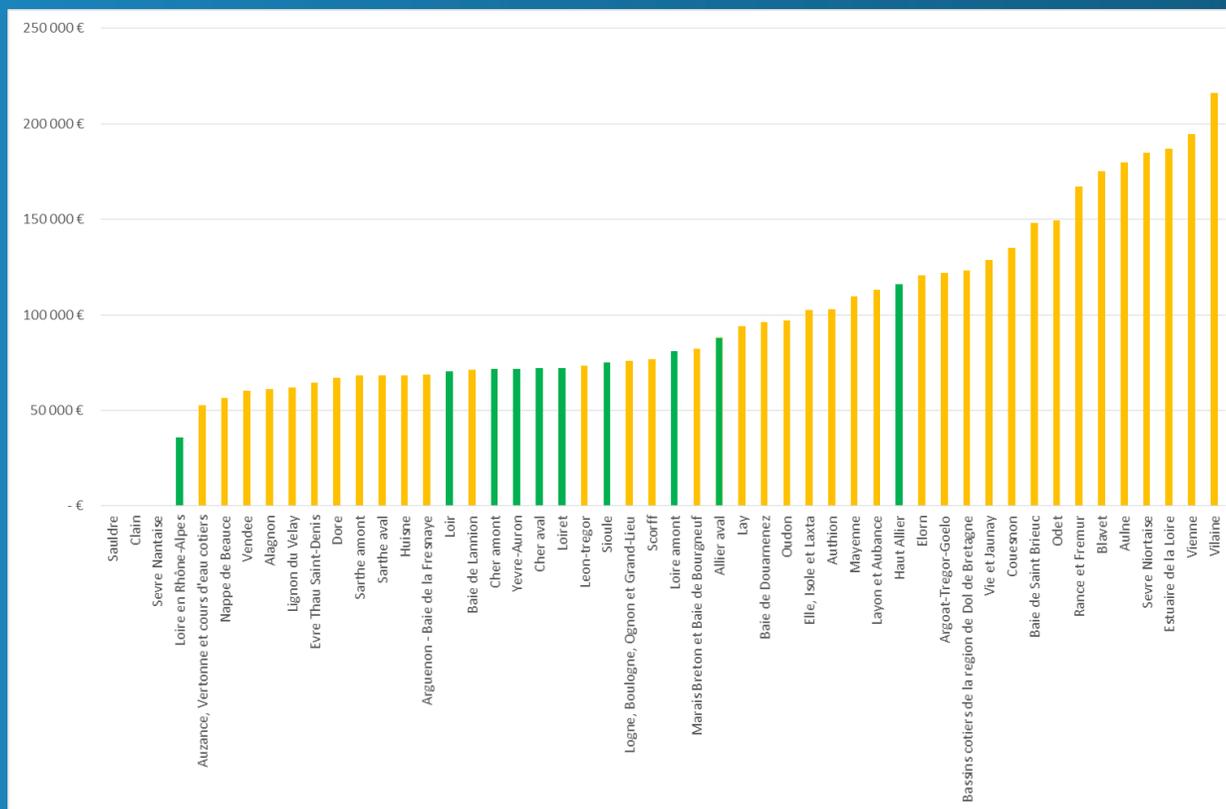
## Depuis 2017, financement des SAGE et CT par voie de contributions uniquement des Régions + Aide de l'AELB

Evolution de l'aide de l'AELB aux dépenses d'animation et de communication des 10 SAGE

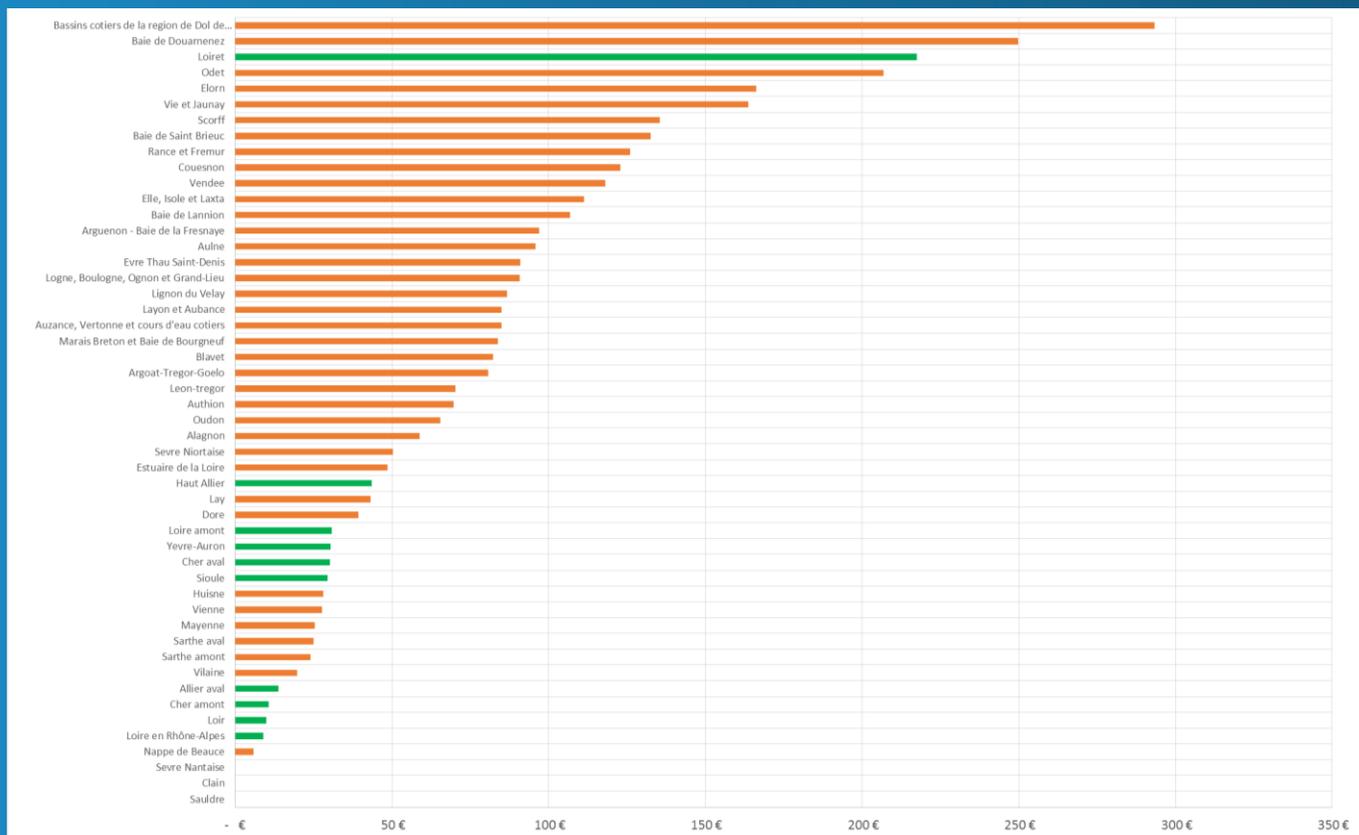


\* nombre de SAGE proratisé en fonction de la date et de la quotité de portage - 2 renforts temporaires en 2017 sur 4 derniers mois

# Subventions accordées par l'Agence de l'eau pour l'animation 2018 des SAGE du district Loire-Bretagne (SAGE portés par l'EP Loire)



# Ratio des subventions accordées par l'AELB pour l'animation 2018 (SAGE portés par l'EP Loire) / surface des SAGE



# Débat d'Orientation Budgétaire de l'EP Loire



## Animation et communication des SAGE et CT - Prévisions 2019

### Volet « Dépenses »

- Besoins prévisionnels remontés par les animateurs SAGE et de CT
- Poursuite du renforcement des synergies et mutualisations dans une optique d'économie d'échelle (rappels : coût moyen par SAGE déjà faible et mutualisation de postes d'animation SAGE/CT sur certains territoires)

### Volet « Ressources »

- Agence de l'eau : 11<sup>e</sup> programme avec baisse des taux et du forfait animateur + dépenses d'encadrement inéligibles
- Autofinancement : Contributions financières des Régions (rappel : entre 2008 et 2018, -25,5% de contributions des collectivités membres de l'EP Loire soit une baisse de 865 k€)

Montant du budget prévisionnel « animation-communication des SAGE » en 2019 : ~1M€

Simulation de l'autofinancement 2019 : ~190 k€ soit une augmentation ~120 K€ / 2018

→ Nouvelle solution pérenne de financement à mobiliser

# Majoration de la redevance pour prélèvement

## Les modalités de mise en oeuvre

Dispositif prévu dans le code de l'environnement depuis 2010

### Conditions à remplir

- EPTB reconnu par arrêté préfectoral
- SAGE approuvé
- Limitation de la majoration à 25% du tarif de la redevance dans la zone géographique considérée
- Limitation des sommes reversées à hauteur de 50% des dépenses de fonctionnement de l'EPTB pour le suivi et la mise en oeuvre des actions à réaliser dans le périmètre du SAGE
- Demande de mise en place de la majoration réalisée par l'EPTB avec avis conforme du Comité de Bassin et délibération de l'agence de l'eau pour une perception de la recette par l'EPTB en année n+2

# Majoration de la redevance pour prélèvement

→ Estimation du Montant plafond de la majoration (25%) = 2,24 M€ pour les 10 SAGE

→ Exemple d'incidence maximale sur l'AEP = 1 à 1,3 €/foyer/an

**ETABLISSEMENT PUBLIC Loire**

2, Quai du Fort Allouaine  
CS 55708 - 45057 ORLEANS CEDEX  
tél. 02 46 47 03 21  
fax 09 70 65 01 06  
direction@eptb-loire.fr

Monsieur David JULLIEN  
Directeur des redevances  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Avenue Buffon  
BP 6339  
45063 ORLEANS cedex 02

Orléans, le 25 JUIN 2018

N/Réf : 419/BR  
Dossier suivi par Benoît Rossignol  
Benoit.rossignol@eptb-loire.fr  
02 46 47 03 17

Objet : majoration du tarif des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau dans les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement public Loire

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des réflexions liées aux prévisions pluriannuelles de financement des interventions de l'Etablissement dans le périmètre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, l'hypothèse d'un recours à la majoration de la redevance « prélèvement sur la ressource en eau » (article L.213-10-9 du code de l'environnement) a été présentée dès 2015 aux élus (réunion du Bureau du 23 septembre 2015).

Afin de poursuivre la réflexion sur cette possibilité, et sachant que la majoration du tarif de la redevance ne peut pas être supérieure à 25 % du tarif applicable dans l'unité géographique considérée, je vous sollicite pour connaître ce montant pour chacun des 10 SAGE dont l'Etablissement assure actuellement le portage, avec dans la mesure du possible sa répartition par usage : Allier aval, Cher amont, Cher aval, Haut-Allier, Loir, Loire-amont, Loire en Rhône-Alpes, Loiret, Sioule et Yèvre-Auron.

Les services de l'Etablissement restent votre disposition pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile, ou organiser toute réunion d'échange que vous souhaiteriez.

En vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
le directeur général des services

  
Jean-Claude EUDE

Pièce jointe : cartographie de l'implication de l'Etablissement public Loire dans le portage de SAGE

Reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

Regions : Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire • Département : Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loire • Loire-Atlantique • Loire-Normandie • Loire • Maine-et-Loire • Nièvre • Nord-Pas-de-Calais • Normandie • Hauts-de-France • Région Île-de-France • Agglomération du Nièvre • Angers Loire Métropole • Elbe-Bioulais • Orléans ou • Clermont Communauté • Jura • Lib-Tous-Linçages • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans-Floiracais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saône-Naare • Saumur Val de Loire • Touraine • Vichy • Verson

SICAR : Allier • Cher • Indre-et-Loire • Haute-Loire • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

www.eptb-loire.fr

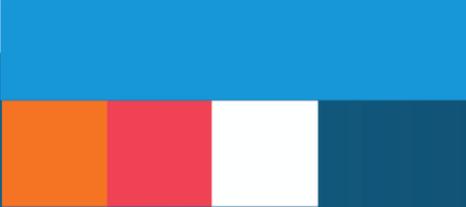
  
Etablissement public du ministère chargé du développement durable  
Direction des redevances

Simulation des sur-redevances sur les SAGE portés par l'Etablissement Public Loire

Nom du SAGE	Usage	Nombre de redevables	VOLUME (en m <sup>3</sup> )	Sur-redevance potentielle (en €)
Allier aval	AEP	51	59 737 812	497 200
Allier aval	AUE	35	6 611 804	34 594
Allier aval	IRR	219	39 331 503	122 943
Allier aval	REF	2	2 495 065	1 347
Cher amont	AEP	46	17 187 405	182 834
Cher amont	AUE	15	3 311 486	21 408
Cher amont	IRR	138	11 234 175	35 191
Cher aval	AEP	35	11 325 174	118 165
Cher aval	AUE	11	759 421	5 155
Cher aval	IRR	108	5 912 578	19 737
Haut Allier	AEP	55	3 996 884	34 738
Haut Allier	GRA	1	120 000	37
Haut Allier	IRR	24	461 094	1 452
Loir	AEP	110	19 475 279	196 089
Loir	AUE	17	4 615 304	27 104
Loir	IRR	1126	75 680 845	243 055
Loire amont	AEP	53	11 368 282	94 976
Loire amont	AUE	4	397 185	2 314
Loire amont	IRR	2	44 580	140
Loire en Rhône Alpes	AEP	44	24 608 205	210 421
Loire en Rhône Alpes	AUE	24	2 485 252	14 216
Loire en Rhône Alpes	GRA	1	1 510 000	461
Loire en Rhône Alpes	IRR	137	16 171 466	42 266
Sioule	AEP	22	10 366 678	93 155
Sioule	AUE	2	312 602	1 821
Sioule	IRR	29	3 334 330	10 342
Val Dhuy Loiret	AEP	10	9 285 963	82 880
Val Dhuy Loiret	AUE	5	507 956	3 025
Val Dhuy Loiret	IRR	129	7 752 234	24 220
Yèvre - Auron	AEP	10	6 310 357	68 413
Yèvre - Auron	AUE	9	1 867 318	13 538
Yèvre - Auron	IRR	115	13 054 786	40 520

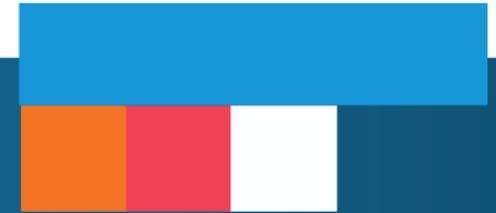
Simulation effectuée sur la base des prélèvements d'eau 2016

AEP : eau potable  
AUE : autre usage économique (industrie)  
IRR : irrigation  
GRA : gravitaire  
REF : refroidissement (industrie)



## V. Questions diverses

# Projet de motion



**REAFFIRMENT** leur volonté de poursuivre leur action en faveur d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau

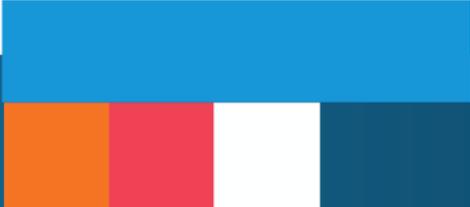
**SOULIGNENT** leur attachement au rôle et à l'autorité des CLE, dont le renforcement est un objectif du SDAGE, ainsi qu'à la légitimité de ces instances comme lieu d'élaboration et de prise de décisions collectives concernant les SAGE et leur mise en œuvre, lesquels viendraient à être affaiblis si les CLE ne devaient être que de simples chambres d'enregistrement de prescriptions extérieures

**SOUTIENNENT** l'Etablissement dans ses initiatives qui permettent d'intervenir en commun à l'échelle du bassin fluvial tout en déclinant spécifiquement dans les territoires les outils et les résultats, comme cela est déjà le cas dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'exploitation des potentialités qu'offrent les zones d'expansion de crue

**RAPPELLENT** l'absolue nécessité d'une simplification administrative effective, guidée par le souci que le cadre administratif approprié et souple facilite une meilleure mise en œuvre opérationnelle des SAGE adaptée à aux échelles spatiales de référence

**PRENNENT ACTE** des diminutions des taux d'aide de l'Agence de l'eau de 10%, ainsi que des forfaits de fonctionnement, qui conduisent à augmenter d'environ 200% la part « d'autofinancement » pour l'animation et les actions de communication des SAGE concernés

# Projet de motion



**REGRETTENT** la diminution du taux d'aide attaché aux études en phase de mise en œuvre, étant rappelé au besoin que certaines de ces dernières sont réalisées en déclinaison des dispositions du SDAGE. Une modulation de ce taux, entre des réflexions stratégiques conduites sur des thématiques majeures à l'échelle des périmètres de SAGE en matière d'inventaire des zones humides par exemple et celles menées en réponse à des problématiques locales, pourrait être imaginée

**DEMANDENT** au Comité de bassin que des modes de financements dédiés et pérennes soient effectivement recherchés, définis et appliqués, pour permettre d'agir concrètement à la mise en œuvre des SAGE, et ainsi soutenir et concrétiser l'engagement et l'investissement collectif des acteurs des CLE.

**DEMANDENT** en particulier à l'Agence de l'eau d'accompagner la mise en œuvre effective de la majoration de la redevance « prélèvements », prévue pour les EPTB par le code de l'Environnement, et seul outil financier dédié existant, dans le cas d'une demande déposée par l'Etablissement public Loire

**DEMANDENT** à l'Agence de l'eau que soit reconsidérée la composition des cellules d'animation des SAGE afin de permettre la valorisation de postes d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement, à moindre coût, de toute organisation structurée et mutualisée